

OBJET RAPPORT D'ACTIVITES 2010
DE LA REGIE AFFAIRES FUNERAIRES

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Maire de pourvoir à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée.

Le Maire assure donc la police funéraire et des cimetières.

Les axes de travail des Affaires Funéraires en 2010 ont été les suivants :

- ✓ Améliorer le cadre d'accueil du centre funéraire de Prima
- ✓ Gestion du renouvellement des concessions de cases columbarium,
- ✓ Assurer un fonctionnement efficace des régies
- ✓ Mener une réflexion sur l'extension du columbarium

I. L'ACTIVITE DU CENTRE FUNERAIRE DE PRIMAT EN 2010

Le nombre des agents affectés au service des affaires funéraires s'élevait en 2010 à 27 agents.

a. Les crémations

Le crématorium a connu en début d'année 2010, une panne des fours qui a duré un peu plus de deux mois (du 30 janvier au 07 avril 2010), ce qui a entraîné une baisse de l'activité « crémation » avec une perte estimée à environ 15 000 Euros. Or si le premier four a pu être réparé, le second est resté inutilisable durant toute l'année 2010.

EN 2010 :

Nombre **d'entrée de corps** au centre funéraire : **715** (722 en 2009).

Nombre de **crémations** : **269** (→ 329 en 2007 - 394 en 2008 – 301 en 2009)

Résidents : **120** (→ 95 en 2007 – 132 en 2008 – 112 en 2009)

Non résidents : **149** (→ 234 en 2007 – 262 en 2008 – 189 en 2009)

b. Les inhumations

Nous pouvons voir dans le tableau ci-après, les inhumations effectuées en 2010 dans les différents cimetières de la Ville qui s'élèvent en 2010 à 365 (530 en 2008 – 515 en 2009).

CIMETIERES	INHUMATIONS
EST	126
SAINTE-CLOTILDE	91
PRIMA	105
BRETAGNE	9
SAINT-FRANCOIS	1
BRULE	4
PERE RAIMBAULT	6
SAINT-BERNARD	23
TOTAL	365

Au total **634** (816 en 2009) opérations funéraires (inhumations et crémations) ont été réalisées en 2010, ce qui représente une moyenne de 2 opérations par jour, y compris week-end et jours fériés.

La réorganisation du travail des fossoyeurs et la rémunération des astreintes faites le week-end a eu un effet extrêmement positif sur la motivation des agents et a permis également un entretien plus régulier des cimetières.

c. Le Columbarium

En 2010, grâce à la procédure en cours relative au renouvellement des cases columbarium, quelques emplacements ont pu être récupérés et remis en location, mais en nombre nettement insuffisants par rapport à la demande croissante des familles.

II. LES TRAVAUX DE RENOVATION AU CENTRE FUNERAIRE

a. Travaux de peinture et rénovation

Des travaux de peinture des bureaux du centre funéraire ainsi que leur décoration (tableaux de paysage divers) ont été effectués au mois de novembre donnant ainsi un aspect moins austère à ces lieux.

La rénovation (nouveau revêtement mural) de la chambre funéraire n° 2 (chambre froide permettant d'accueillir les défunts en cercueil fermé pour des raisons sanitaires) a été effectuée également au cours du mois de novembre, pour un meilleur aspect visuel.

b. Amélioration technique dans la salle d'adieu

Dans le même temps, une dizaine de ventilateurs supplémentaires ont été installés dans la Chapelle (salle d'adieu) apportant ainsi un confort très apprécié en période de forte chaleur.

III. REFLEXION SUR LES AXES DE TRAVAIL EN 2011

a. Réflexion sur la saturation des cimetières de Saint-Denis

En 2010, la population a été informée de la saturation des cimetières de Saint-Denis et de la possibilité d'inhumation sur le cimetière intercommunal de Bois Rouge à Sainte-Marie. Ceci explique la baisse des inhumations dans les cimetières de Saint-Denis (365 pour 2010 et 515 en 2009) et par voie de conséquence des recettes liées à cette activité. En 2011, une réflexion sera menée sur la possibilité d'augmenter les tarifs. Par ailleurs, l'action initiée en 2010 à l'égard des usagers pour qu'ils procèdent au renouvellement de leurs concessions (notamment des cases columbarium) sera poursuivie.

b. Réflexion sur l'extension du columbarium

Au niveau du columbarium, le projet d'agrandissement pour une capacité de 700 places sera mis à l'étude 2011.

Il faut rappeler que depuis la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008, l'urne cinéraire ne peut plus faire l'objet d'une appropriation privée. Les familles ne peuvent donc plus désormais conserver les cendres à leur domicile. Les urnes cinéraires en attente (une cinquantaine) peuvent être conservées au crématorium pendant une période ne pouvant excéder un an, selon l'article L. 2223-18-1 du Code général des collectivités territoriales.

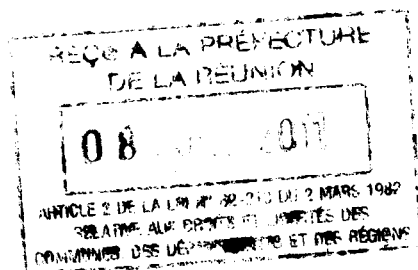
Les familles sont donc de plus en plus nombreuses à réclamer après crémation de leur défunt une case au columbarium.

c. Réflexion sur la salle de soins

La salle de soins permettant des interventions de thanatopraxie doit faire l'objet d'une mise aux normes sanitaires complètes. En effet, pour un accueil et un traitement en soins de conservation des corps des défunts dans des conditions optimales de sécurité, aussi bien pour les professionnels exerçant cette activité que pour le personnel du centre funéraire, ces travaux de rénovation s'avèrent indispensables.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande de prendre acte du Rapport d'Activités de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET RAPPORT D'ACTIVITES 2010
DE LA REGIE AFFAIRES FUNERAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

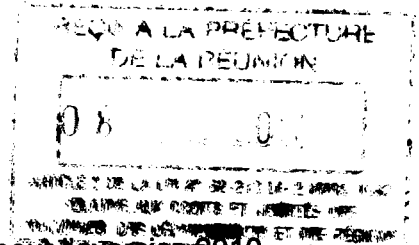
Sur l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 8 juin 2011 en application de l'Article L. 1413 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/4-11 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, Solidarité et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
PREND ACTE



Prend acte du rapport d'activités de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2010.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL. 2011

